

M. l'Orateur: A l'ordre! L'honorable député doit reconnaître que les questions qui sont posées, ou du moins une bonne proportion des questions...

M. Grégoire: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre! On ne peut poser une question de privilège alors que la Chambre en étudie une autre.

L'honorable député de Maisonneuve-Rosemont doit reconnaître que les questions qui ne sont pas conformes au Règlement figurent quand même au harsard. Elles sont là; on ne peut pas les supprimer. En conséquence, il n'y a pas de question de privilège.

M. Deschatelets: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Pour faire suite à la déclaration de l'honorable député de Lapointe, qui vient d'affirmer que les laissez-passer que nous avons reçus antérieurement à cette session étaient unilingues, je dois dire que c'est faux. Au fait, les laissez-passer que j'ai reçus, depuis des années, ont toujours été rédigés dans les deux langues. Voilà ce que je voulais consigner au compte rendu des *Débats*.

M. l'Orateur: Je ne crois pas que nous devions amorcer une discussion, susciter un embêtement ni faire preuve d'entêtement sur une question de détail.

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Étant donné qu'on a dit que j'avais fait une fausse affirmation, relativement à l'émission des laissez-passer, je veux en faire une question de privilège.

Les laissez-passer qu'Air-Canada nous a envoyés cette année sont, pour la première fois, rédigés dans les deux langues. Ceux que nous avons reçus l'an dernier étaient unilingues.

M. l'Orateur: Voilà! On ne parle pas de la même chose. Je suis d'avis que si les deux députés pouvaient s'entendre relativement au mode de transport, soit par avion, soit par chemin de fer, les discussions de ce genre pourraient être évitées.

(Traduction)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

À PROPOS DU RELÈVEMENT DE TRAITEMENT DU PERSONNEL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre est-il en mesure de nous dire si la Commission de la régie intérieure de la Chambre s'est occupée de la question des augmentations

pour les employés des Communes, dans le genre de celles qui ont été accordées avant Noël aux fonctionnaires classés?

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): La Commission s'est occupée des aspects généraux de cette question. Quelques détails restent encore à préciser, mais l'affaire va se régler d'ici une couple de jours.

L'OFFICE NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DÉFINITION DES ATTRIBUTIONS, NOMINATION DES MEMBRES, ETC.

La Chambre reprend la discussion, ajournée le jeudi 29 novembre, sur la motion de l'honorable M. Nowlan, en vue de la 2^e lecture du bill n^o C-87 concernant l'institution d'un Office national de développement économique.

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, pour ajouter aux observations que je faisais lors de l'ajournement de ce débat, je veux réitérer ici notre approbation de l'adoption d'une loi visant à établir un Office national de développement économique.

Je ne retarderai pas tellement la marche des travaux de la Chambre, car il y a plusieurs députés qui désirent traiter de cette question. Et comme nous revenons d'une vacance bien méritée, au cours de laquelle il m'a été donné de tenir 42 assemblées sans l'honorable député de Saint-Jean-Iberville-Napierville (M. Dupuis), il est non seulement nécessaire mais urgent qu'une telle loi soit adoptée le plus tôt possible par le Parlement canadien.

Si, en tant que membres du Parlement, nous, les députés ne pouvons discerner les possibilités quasi illimitées de développement qui s'offrent à notre pays, par contre, certains électeurs, en certaines occasions, peuvent les deviner très facilement.

Les possibilités, qui se présentent à nous, comme je le disais tout à l'heure, sont immenses, illimitées. Aucun membre de cette Chambre ni aucun citoyen canadien doute de ne pouvoir trouver demain une production quelconque au Canada, que ce soit dans le domaine du vêtement, de la nourriture ou du logement. Des richesses insoupçonnées, qui pourraient être mises à profit le plus tôt possible, sont à notre disposition. Nous comprenons que tout ne peut se faire dans l'espace d'un mois ou de six mois, même d'une année, mais nous croyons qu'il est maintenant temps de voir au développement de ces richesses naturelles qui sont nôtres, ce qui nous permettrait d'atteindre le maximum d'emploi—je ne dis pas le plein emploi parce que je n'y crois pas—le maximum de sécurité et de liberté personnelle dont nous sommes avides, et ce dans les frontières de notre pays.